

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence du maire, le 20 janvier 2015 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents : M. Paul Leduc, maire  
M. Steve Gagnon, district 1  
M. Pierre O'Donoughue, district 2  
Mme Francine Raymond, district 3  
M. Serge Séguin, district 4  
M. Claudio Benedetti, district 5  
M. Alexandre Plante, district 6  
M. Antoine Assaf, district 7  
M. Pierre Jetté, district 8  
Mme Doreen Assaad, district 9  
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Nicolas Bouchard, directeur général  
Me Isabelle Grenier, directrice des services juridiques et greffière

---

Ouverture de la séance

La greffière constate le quorum.

## 1. Ordre du jour

**150120-004**

### 1.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoughue  
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour tel qu'il a été soumis avec l'ajout du point suivant : 13.4 Certificat d'autorisation - Article 22 L.Q.E. - Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques - Milieux humides du parc de la Terre - Demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 2. Période de questions

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser les questions aux membres du conseil.

## 3. Procès-verbaux

**150120-005**

### 3.1 PROCÈS-VERBAUX - ASSEMBLÉES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE – 16 DÉCEMBRE 2014 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil adopte les procès-verbaux du 16 décembre 2014 en modifiant la résolution 141216-570, en remplaçant la dernière phrase par: *Cet octroi est valide pour une somme de 140 000 \$ et le solde du contrat est conditionnel à l'entrée en vigueur du règlement REG-318.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 5. Travaux publics

## 150120-006

### 5.1 SERVICES POLICIERS LORS DES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT - ENTENTE

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin  
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil approuve l'entente à intervenir entre le Service de police de l'Agglomération de Longueuil et la Ville, pour une somme maximale de 10 000 \$, taxes incluses, pour l'obtention des services de policiers lors des opérations de déneigement et autorise le directeur des travaux publics à signer cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 150120-007

### 5.2 SERVICES DE REMORQUAGE - CONTRAT SI-14-754 - OCTROI DU CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté  
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil accorde le contrat SI-14-754 relatif aux services de remorquage lors des opérations de chargement de neige, au plus bas soumissionnaire conforme, Charrette Service D'Auto inc., pour une période de deux ans, du 21 janvier 2015 au 20 janvier 2017, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant estimé de 54 038,25 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 8. Finances

## 150120-008

### 8.1 VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DU 12 DÉCEMBRE 2014 AU 15 JANVIER 2015

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil approuve la liste des virements budgétaires du 12 décembre 2014 au 15 janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 150120-009

### 8.2 FINANCEMENT DES PROJETS - PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2015 - AFFECTATION DES SOMMES

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoughue

Et résolu que le conseil décrète les travaux et confirme l'affectation des sommes ci-dessous inscrites à la réalisation des projets 2015 du programme triennal de dépenses en immobilisations 2015-2016-2017 selon l'annexe jointe, à savoir :

- 1 486 655 \$ à même le budget des activités de fonctionnement;
- 7 072 550 \$ à même l'excédent accumulé affecté – Gestion de la dette;
- 250 000 \$ à même l'excédent accumulé affecté – Parcs;
- 250 000 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux;
- 1 870 000 \$ à même le fonds réservé réseau routier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 150120-010

### 8.3 SERVICE DE GESTION DES APPELS - CONTRAT SP-14-798 - RETRAIT ET OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil accepte le retrait du plus bas soumissionnaire, Génilan inc., qui s'avère non conforme à l'appel d'offres, et accorde le contrat SP-14-798 relatif au service de gestion des appels pour une période de 36 mois, avec une option pour prolonger le contrat pour une durée de 24 mois, au deuxième plus bas soumissionnaire conforme, Groupe Marketing International inc., lequel est conforme, selon les prix soumis et les conditions de la soumission et du devis pour un montant de 229 582,08 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **9. Ressources humaines**

### **150120-011**

#### **9.1 EMPLOYÉS RÉGULIERS ET CONTRACTUELS CADRES - MOUVEMENT DE MAIN-D'OEUVRE**

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue  
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil autorise et ratifie la liste d'embauche et de mouvement de main-d'oeuvre concernant les employés réguliers et contractuels cadres datée du 19 janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **150120-012**

#### **9.2 DÉPART D'UN EMPLOYÉ - ENTENTE**

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante  
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil approuve l'entente qui prévoit la fin du lien d'emploi de l'employé # 132859 et autorise le directeur général à signer le document.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **10. Technologies de l'information**

### **150120-013**

#### **10.1 GESTION INTÉGRÉE DU PARC D'IMPRIMANTES DES VILLES DE BROSSARD, BOUCHERVILLE ET SAINT-LAMBERT - CONTRAT SP-14-797 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad  
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-14-797 relatif à la gestion intégrée du parc d'imprimantes des villes de Brossard, Boucherville et Saint-Lambert, pour une durée de trois ans, au plus bas soumissionnaire conforme, QRX Technology Group inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 303 620,23 \$, taxes incluses, représentant un coût, pour la Ville de Brossard, de 127 453,42 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 11. Services juridiques

### 150120-014

#### 11.1 SERVICES PROFESSIONNELS - REQUÊTE EN JUGEMENT DÉCLARATOIRE DE LA VILLE DE LONGUEUIL - DOSSIER 500-17-007729-140 - MANDAT

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté  
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil mandate le cabinet d'avocats Gilbert Simard Tremblay s.e.n.c.r.l. pour représenter la Ville dans le cadre de la requête introductive d'instance en jugement déclaratoire de la Ville de Longueuil demandant de confirmer la légalité de la résolution CA-07-12-17-1.7 du conseil d'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 150120-015

#### 11.2 RÈGLEMENT REG-238 ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX POUR L'ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD GRANDE-ALLÉE ET DÉCRÉTANT L'AFFECTATION DE 6 369 000 \$ DES SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS REG-55, REG-148, REG-151, REG-176, REG-177, REG-178 ET REG-180 EN VUE DE FINANCER UNE DÉPENSE DE 13 925 000 \$ - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu que le conseil adopte le règlement REG-238 *ordonnant des travaux municipaux pour l'élargissement du boulevard Grande-Allée et décrétant l'affectation de 6 369 000 \$ des soldes disponibles des règlements REG-55, REG-148, REG-151, REG-176, REG-177, REG-178 et REG-180 en vue de financer une dépense de 13 925 000 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 150120-016

#### 11.3 RÈGLEMENT REG-312 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN D'AUTORISER, DANS LA ZONE C06C, LES USAGES COMMERCIAUX C026020: COMMERCE DE DÉTAIL DE BOISSONS ALCOOLIQUES, C026596: ANIMALERIE, C058540: ENSEIGNEMENT DE FORMATION PERSONNELLE ET POPULAIRE, C069960: SERVICE DE VOYAGES, C026411: MAGASIN À RAYONS ET C026221: COMMERCE DE DÉTAIL D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil adopte le règlement REG-312 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin d'autoriser, dans la zone C06C, les usages commerciaux C026020: commerce de détail de boissons alcooliques, C026596: animalerie, C058540: enseignement de formation personnelle et populaire, C069960: service de voyages, C026411: magasin à rayons et C026221: commerce de détail d'appareils électroniques et de prévoir des dispositions particulières applicables.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 150120-017

#### 11.4 RÈGLEMENT REG-314 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN D'AGRANDIR LES LIMITES DE LA ZONE J02I À MÊME UNE PARTIE DES ZONES J04I ET J03I ET D'ABROGER, DANS LES NORMES PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE J02I, LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'OBLIGATION D'AMÉNAGER UNE ZONE TAMPON POUR LES LIMITES DE PROPRIÉTÉ ADJACENTES À UNE VOIE FERRÉE - ADOPTION

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil adopte le règlement REG-314 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin d'agrandir les limites de la zone J02I à même une partie des zones J04I et J03I et d'abroger, dans les normes particulières applicables à la zone J02I, les dispositions relatives à l'obligation d'aménager une zone tampon pour les limites de propriété adjacentes à une voie ferrée.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150120-018**

**11.5** **RÈGLEMENT REG-318 RELATIF AU FINANCEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU PONT D'ÉTAGEMENT DU QUARTIER ET DÉCRÉTANT L'AFFECTATION DE 3 645 000 \$ DES SOLDES DISPONIBLES DU RÈGLEMENT REG-178 EN VUE DE FINANCER UNE DÉPENSE AU MÊME MONTANT - ADOPTION**

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad  
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil adopte le règlement REG-318 *relatif au financement des honoraires professionnels pour le projet de construction du pont d'étagement du Quartier et décrétant l'affectation de 3 645 000 \$ des soldes disponibles du règlement REG-178 en vue de financer une dépense au même montant.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **12. Urbanisme**

**150120-019**

**12.1** **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU 10 DÉCEMBRE 2014**

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue  
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil entérine les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du procès-verbal du 10 décembre 2014 et approuve les plans d'implantations et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées au procès-verbal:

- CCU-141210-3.1** ***Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 7480, boulevard Taschereau – Construction d'un édifice à bureaux de six (6) étages – Édifice Groupe Turgeon***
- CCU-141210-5.1** ***Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 3710, place Octave – agrandissement de l'étage d'une habitation unifamiliale isolée***
- CCU-141210-5.2** ***Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 3640, rue Orléans – modifications à l'architecture et à l'implantation d'une habitation unifamiliale isolée***
- CCU-141210-5.3** ***Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 3620, rue Balzac – construction d'un garage***
- CCU-141210-6.1** ***Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 9180, boulevard Leduc, suite 210 – Bâtiment S6 - Quartier Dix30 – Phase III – modification à l'architecture et affichage – Le Balthazar***
- CCU-141210-6.2** ***Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 1015, boulevard du Quartier – Lot 5 323 529 – construction d'un bâtiment commercial – Harden***

- CCU-141210-6.3** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 8440, boulevard Leduc, suite 25 - bâtiment F17 – Quartier DIX30 – Phases 4b à 7 – Modification à l'architecture de la suite - Matelas Bonheur*
- CCU-141210-7.1** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 9180, boulevard Leduc, suite 170 – bâtiment S6 – Quartier DIX30 – Phase 4 – affichage – Les minis chics*
- CCU-141210-7.2** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 5705, boulevard Taschereau, suite E – affichage – Peinture Sherwin William*
- CCU-141210-7.3** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 9650, boulevard Leduc, suite 20 – Bâtiment P2 – Quartier Dix30 – Phase II – affichage – Bulk Barn*
- CCU-141210-7.4** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 7480, boulevard Taschereau – affichage – Édifice Groupe Turgeon*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150120-020**

**12.2 TRAVAUX INACHEVÉS ET NUISANCES - 8990, RUE RACICOT - POURSUITE**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil autorise la Direction des services juridiques à mandater Me Daniel D. Côté, avocat, afin de prendre tous les moyens légaux nécessaires pour faire exécuter les travaux sur la propriété sise au 8990, rue Racicot et pour faire cesser les illégalités constatées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150120-021**

**12.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 6035, RUE ALPHONSE - ZONE A10H – LOT 2 026 439**

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de régulariser, au 6035, rue Alphonse, l'espace libre latéral gauche de 0,90 mètre au lieu du 1,20 mètre prescrit;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Francine Raymond  
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil municipal accorde la dérogation mineure demandée relative au 6035, rue Alphonse - Zone A10H - Lot 2 026 439, conformément à la recommandation numéro CCU-141210-8.1 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150120-022**

**12.4 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 7480, BOUL. TASCHEREAU – ZONE T08C – LOT 2 255 062**

a) Audition des personnes intéressées;

Des commentaires sont formulés sur cette demande.

b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogations mineures a été déposée ayant pour but d'autoriser, au 7480, boulevard Taschereau, les éléments suivants:

- Un espace libre avant de 3 mètres au lieu de 10 à 15 mètres prescrits;
- Un empiètement de 1,25 mètre du bâtiment principal dans la bande paysagère de 3 mètres prescrite le long du boulevard de Rome;
- Un espace libre latéral de 1,75 mètre au lieu de 15 mètres prescrits;
- Un revêtement extérieur composé de panneaux légers granulaires sur 40 % de la superficie totale des murs de parement au lieu de 25 % prescrit;
- Une allée menant au stationnement souterrain de 4,2 mètres au lieu de 6 mètres prescrits;
- Une allée menant au stationnement souterrain possédant une pente de 18 % au lieu de 10 % prescrit;
- Des cases de stationnement pour personnes handicapées d'une largeur qui combine une case de 2,4 mètres et un débarcadère de 1,5 mètre, conformément au Code national du bâtiment, au lieu de 3,7 mètres prescrits au règlement de zonage;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil municipal accorde les dérogations mineures demandées relatives au 7480, boulevard Taschereau - Zone T08C - Lot 2 255 062, conformément à la recommandation numéro CCU-141210-8.2 du comité consultatif d'urbanisme.

Les conseillers Antoine Assaf et Steve Gagnon votent contre cette proposition.

**ADOPTÉE SUR DIVISION**

## **150120-023**

### **12.5 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL - DEMANDE DE MODIFICATION**

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue  
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil demande à l'Agglomération de Longueuil de modifier le schéma actuel afin d'autoriser une plus grande mixité de fonctions à l'intérieur de l'aire d'affectation BIP-1.17, en ajoutant les fonctions dominantes suivantes à celles déjà permises: les résidences de moyenne et forte densité, les commerces et services de toute catégorie, les activités reliées aux expositions et les équipements communautaires structurants et non structurants.

Les conseillers Antoine Assaf et Steve Gagnon votent contre cette proposition.

**ADOPTÉE SUR DIVISION**

<b>13. Génie</b>
------------------

## **150120-024**

### **13.1 SERVICES D'INGÉNIERIE - PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DE CHAUSSÉE - CONTRAT SP-14-801 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-14-801 relatif aux services d'ingénierie concernant la préparation d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussée, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final en fonction de la grille de pondération et du prix, AQUA DATA INC., selon les prix soumis et les conditions de la soumission et du devis pour un montant de 158 191,23 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150120-025**

**13.2 ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD GRANDE-ALLÉE - CONSENTEMENT DE TRAVAUX SUR COMMANDE BELL - TRONÇON SUPPLÉMENTAIRE**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu que le conseil autorise la signature du consentement des travaux du déplacement des lignes aériennes de Bell Canada le long du boulevard Grande-Allée, entre les rues Moïse-Vincent et Belmont, dans le cadre du projet de l'élargissement de ce boulevard pour un montant de 24 558,19 \$, taxes incluses, pour la quote-part de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150120-026**

**13.3 SERVICES PROFESSIONNELS - RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DE L'HÔTEL DE VILLE - CONTRAT SP-14-808 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante  
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-14-808 relatif aux services professionnels en ingénierie du bâtiment pour la réalisation des plans et devis pour le réaménagement intérieur de l'hôtel de Ville, incluant la surveillance des travaux, au soumissionnaire qui a obtenu le meilleur pointage final en fonction de la grille d'évaluation et du prix, Les consultants S.M. inc., selon les prix forfaitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 225 351,00 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150120-027**

**13.4 CERTIFICAT D'AUTORISATION - ARTICLE 22 L.Q.E. - MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES - MILIEUX HUMIDES DU PARC DE LA TERRE - DEMANDE**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil municipal autorise la directrice du génie à présenter une demande en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, concernant les travaux à effectuer dans les milieux humides du parc de la Terre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14. Appuis - subventions - participation à des activités de différents organismes**

**150120-028**

**14.1 DEMANDE DE SOUTIEN - ACCEPTATION**

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue  
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil accorde une subvention de 400 \$, versée sous réserve du respect des conditions exigées à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes*, à Club Optimiste Champlain-Brossard et à Lunch Club Soleil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



150120-029

**14.2 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ADHÉSION 2015**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil adhère à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2015 et autorise le paiement d'un montant de 48 909,33 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>15. Dépôt – documents</b>
------------------------------

150120-030

**15.1 EMPLOYÉS SYNDIQUÉS RÉGULIERS, TEMPORAIRES ET SAISONNIERS -  
EMBAUCHE ET MOUVEMENT DE MAIN D'OEUVRE - DÉPÔT**

La liste d'embauche et de mouvement de main-d'oeuvre des employés syndiqués réguliers, temporaires et saisonniers datée du 13 janvier 2015 est déposée.

150120-031

**15.2 LISTE DES COMPTES À PAYER - DU 11 DÉCEMBRE 2014 AU 14 JANVIER  
2015 - DÉPÔT**

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 11 décembre 2014 au 14 janvier 2015, est déposée.

150120-032

**15.3 PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT - REG-253 ORDONNANT DES  
TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LES RUES ROBERT, RICHELIEU, RIEL,  
ROGER, RIVARD, RACICOT, RÉCOLLET ET RODIER ET SUR LE CHEMIN  
DES PRAIRIES ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 14 464 400 \$  
- DÉPÔT**

Le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du règlement *REG-253 ordonnant des travaux municipaux sur les rues Robert, Richelieu, Riel, Roger, Rivard, Racicot, Récollet et Rodier et sur le chemin des Prairies et décrétant un emprunt de 14 464 400 \$* est déposé.

150120-033

**15.4 PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT - RÈGLEMENT REG-313 ORDONNANT  
DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU BASSIN DE RÉTENTION  
LUGANO 2 DANS DOMAINES DE LA RIVE-SUD ET DÉCRÉTANT UN  
EMPRUNT DE 1 100 000 \$ - DÉPÔT**

Le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du règlement *REG-313 ordonnant des travaux d'aménagement paysager du bassin de rétention lugano 2 dans Domaines de la Rive-Sud et décrétant un emprunt de 1 100 000 \$* est déposé.

**16. Conseil d'agglomération**

**150120-034**

**16.1 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCES DU 19 ET 22 JANVIER 2015 -  
ORIENTATIONS**

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin  
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu que le conseil est favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux points CA-150119, 1.2 et au CA-150122, 1.2, 1.5, 1.6, 1.10, 1.12, 1.16 et 1.17 et en désaccord pour le point 1.9.

Le conseil donne au maire et à son représentant l'opportunité de voter à l'encontre d'une ou plusieurs de ces orientations si de nouveaux éléments ou informations surviennent après l'adoption de la présente résolution.

Les conseillers Antoine Assaf et Steve Gagnon votent contre le point 1.12.

**ADOPTÉE SUR DIVISION**

**17. Levée de l'assemblée**

**150120-035**

**17.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que la séance soit levée à 21 h 27.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

LE MAIRE,

LA GREFFIÈRE,

\_\_\_\_\_  
Paul Leduc

\_\_\_\_\_  
Isabelle Grenier